COMPTE RENDU

Séance CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL2022 à 18H30

En Mairie de de Chabreloche

Communauté de Communes

Thiers Dore et Montagne

Mairie

15, rue de Lyon - BP 18

63250 CHABRELOCHE

tél : 04 73 94 20 49

fax : 04 73 94 28 60 mairie.chabreloche@wanadoo.fr

Pour mémoire :

**Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2022**

**Nombre de conseillers en exercice:15Présents : 14Votants : 14**

**Conseillers présent(e)s :** DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian,PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie,BROUILLOUX Jean-Louis,DEFOND Eliane,GOUTEY Monique, CHABAUD Christine,ROSE Olivier,FERRET Christian, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine,ROGER Elodie,DEROSSISXavier, BRETTON Julien.

**Conseiller(e)(s) absent(e)(s)** : Mme GOUTEY Monique

**POUVOIR** :Néant.

Mme Christian CHABAUDa été désignée secrétaire pour la séance.

**Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2022**

Le compte-rendu du Conseil municipaldu 16 mars 2022 est soumis à délibération.

Adopté à l’unanimité

|  |
| --- |
| **Administration Générale** |

FINANCES

**Demande de subvention projet terrain multisports**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réalisation d’un terrain multisports sur la place du Champ de Foire, dont l’objectif est multiple :

* Diversifier et améliorer l’offre sportive,
* Donner l’accès au plus grand nombre y compris à un public non licencié,
* Répondre à une demande des jeunes du territoire,
* Participer à l’éducation et à la socialisation,
* Promouvoir des sports non pratiqués sur le territoire,
* Participer activement à l’animation de la commune,
* Créer des espaces de convivialité.

Le projet consiste en l’aménagement d’un site à proximité du bourg, en créant une structure multisports type « city stade », constitué d’un équipement sportif extérieur polyvalent et accessible. (Basket, foot-salle, buts brésiliens, filet réglable ….). Des conventions d’utilisation seront signées avec les clubs sportifs de la commune et avec l’école, permettant une utilisation encadrée, et un accès libre au grand public sera proposé.

Après consultation d’entreprises spécialisées, il présente la composition du dossier :

* Terrassement et aménagement du sol support,
* Apport éclairage public,
* Fourniture et pose d’un terrain multisports,
* Réaménagement de l’espace pétanque en annexe à l’espace multisports.

 Le coût total de l’opération est évalué à 100 000€ HT.

Il indique que ce dossier peut bénéficier d’une subvention dans le cadre de la mise en œuvre par l’Agence Nationale du Sport d’un programme de financement de 5000 équipements sportifs de proximité, et également d’une aide de la Région.

Monsieur le Maire propose de solliciter les aides pour le financement suivant pour cette opération :

* Subvention Agence Nationale du Sport : 60%,
* Subvention Région : 20%,
* Autofinancement :20%.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité décide :**

* **D’APPROUVER** le projet de réalisation et de financement du terrain multisports présenté.
* **DE SOLLICITER**l’attribution d’une subvention auprès de l’Agence Nationale du Sport et auprès de la Région ;
* **D’AUTORISER**Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tout document relatif à l’engagement de l’opération.

Délibération 32-2022 - à l’unanimité

**Subvention Durolle Foot pour l’achat de maillots**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de subvention de l’Association Durolle Foot pour l’achat de maillots.

Le club fête le 10ème anniversaire de la fusion des Clubs de Celles et Chabreloche. A cette occasion il projette l’acquisition de nouveaux maillots pour les équipes. Le coût s’élève à 4 000 €. L’association sollicite une aide financière de 500€ auprès des communes de Celles et de Chabreloche.

Considérant l’équipement actuel vieillissant et son renouvellement justifié,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité décide :**

* **D’ACCORDER** une subvention de 500€ à l’Association Durolle Foot pour l’achat de maillotsur les crédits du compte 6574 du budget principal de la commune.

Délibération33-2022 - à l’unanimité

**Subvention coopérative de l’école**

Monsieur le Maire informe le conseil sur l’achat par la coopérative de l’école de deux carrés potagers installés dans la partie engazonnée de la cour de l’école à l’usage de la classe de maternelle de Mme NAVOSAD.

La dépense s’élève à 60,22€. Il propose au conseil de prendre en charge cette dépense et de verser une subvention de ce montant à la coopérative de l’école.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité décide :**

* **DE DONNER**un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire et de verser une subvention de 60,22€ à la Coopération de l’Ecole mandatée sur les crédits du compte 6574 du budget principal de la commune.

Délibération 34-2022 – à l’unanimité

**Admission créances éteintes**

Vu les titres de recettes établis sur les budgets eau, commune et station-service exposés en annexe, présentés par le trésorier pour admission en non-valeur et pour créances éteintes, pour un montant de :

1. Créances pour admission en non-valeur :
* Budget général : 212,50€
* Budget station-service : 2 391,52€
1. Créances éteintes :
* Budget eau : 584,39€
* au nom de Garage FAYET 458,96€
* au nom de JULIA Patrice et DUTHEIL Christine 125,43€

Considérant que ces sommes n’ont pu être recouvrées par la Trésorerie après plusieurs démarches se révélant infructueuses (décision d’effacement de la dette par la Commission de Surendettement ou liquidation judiciaire), et que par conséquent les créances sont perdues pour la collectivité,

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents DECIDE :**

* **D’ADMETTRE** en non-valeur les créances détaillées en annexes, dont les montants seront imputés sur le compte 6541 sur les budgets suivants
* Budget général : 212,50€
* Budget station-service : 2 391,52€
* **D’ADMETTRE**en créances éteintes sur le budget eau les montants des sommes dues par le Garage FAYET pour un total de 458,96€, et par M. JULIA Patrice et Mme DUTHEIL Christine pour un total de 125,43€, sommes qui seront imputées sur le compte 6542 du budget concerné.

Délibération 35-2022– à l’unanimité

**Compte rendu budget Syndicat Assainissement**

Monsieur le Mairedonne lecture au conseil du budget voté par le Syndicat d’Assainissement Arconsat-Chabreloche.

Le budget prévisionnel a été adopté en dépenses et recettes comme suit :

**- Fonctionnement : 48 406,00€.**

*Dépenses*

Charges à caractère générale (fournitures, entretien, assurances) : 31 116,00€

Charges de personnel (frais de personnel affecté par la commune de Chabreloche) : 2 839,43€

Dotation aux amortissement 14 450,57€

*Recettes*

Excédent 2021 reporté 22 563,49€

Reversement taxe assainissement par les communes 25 000,51

Amortissement de subventions 842,00€

**- Investissement : 106 914,00€.**

*Dépenses*

Amortissements subvention : 842,00€

Travaux sur réseau assainissement : 106 072,00€ (dont 92 197,00€ de restes à réaliser en prévision 2021)

*Recettes*

Excédent 2021 reporté 92 463,43€

Part amortissement des immobilisations14 450,57€

Il précise que les travaux envisagés visent une diminution des eaux parasites claires pour améliorer le fonctionnement de la station d’épuration. Le cabinet d’étude Réalités est sollicité pour élaborer le dossier pour les demandes de subventions et la consultation des entreprises.

Au préalable un passage camera sera effectué pour évaluer l’état du réseau.

CULTURE - ANIMATION LOCALE – ASSOCIATIONS - TOURISME

**Terre de jeux**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil que dans le cadre des JO de Paris 2024 un label « Terre de Jeux 2024 » a été créé. Il propose aux acteurs publics nationaux de métropole et d’outre-mer (Communes, Départements, Intercommunalité, Région) et à leur population, ainsi qu’aux clubs et associations sportifs, de participer aux temps forts des jeux et de développer leurs propres actions dans le sport.

Les collectivités labellisées s’engagent à mettre en place ou déployer des programmes ou des actions (en fonction de leurs moyens et de leur taille) liés au sport. Elles doivent viser trois objectifs :

* Faire vivre les émotions du sport et des Jeux à leur population. Par exemple : organiser une zone de retransmission des compétitions accessible aux personnes à mobilité réduite,
* Mettre plus de sport dans le quotidien : à l’école, dans la rue, etc. Par exemple : organiser des séances de sport à destination des élus et agents de la collectivité,
* Animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur le territoire. Par exemple : désigner un référent Paris 2024 dans la collectivité, diffuser les informations sur Paris 2024 dans les supports de communication de la collectivité.

Isabelle Perrin précise que le label n’est pas impératif dans le cadre du projet du terrain multisports.

**Concours photos**

Monsieur le Maire donne la parole à Isabelle Perrin et Christine Chabaud pour exposer le projet.

Elles rappellent que le bulletin municipal d’été prévoyait l’organisation d’un concours photos.

Le projet concerne les 5 – 18 ans, habitant la commune ou venant en vacances chez leurs grands-parents habitant la commune.

Un affichage est mis en place dans les commerces et à l’école. L’exposition des photos se tiendra en mairie pendant l’été. Le vernissage est prévu à l’ouverture de l’exposition pour la fête patronale. Le jury sera constitué de professionnels et de passionnés de photos. Le format des photos est imposé. Elles sont apportées en mairie ou sur une clé USB, la commune pourra les imprimer sur le support adapté. Elle se charge également de la fourniture et de l’encadrement.

Pour le jury, Stéphanie Tarrérias propose de solliciter Fanny Germain, photographe, domiciliée aux Phants et Christian Genest propose Nadine Bourbonnaux qui a exposé en mairie il y a quelques années.

**Boîte à idées**

Christine Chabaud expose le projet.

Il concerne la même tranche d’âge que le concours photos. Une boîte scellée circulera à l’école, au centre aéré, dans les commerces, avec les consignes de ce qui est accepté ou non. Un règlement succinct sera collé dessus. Il n’y a pas de date butoir. Cependant les idées, qui ne seront pas forcément anonymes, seront relevées régulièrement. Elles devront être raisonnables et réalisables.

**Commémoration du 8 mai 1945**

Monsieur le Maire rappelle la commémoration du 8 mai 1945 qui se tiendra en présence de Madame Judith HUSSON, Sous-Préfète de Thiers, Olivier Chambon, Conseiller Départemental, Jean-Éric GARRET Maire d’Arconsat,les conseillers municipaux d’Arconsat et de Chabreloche, les représentants des AFN, le groupement des sapeurs-pompiers Arconsat et Chabreloche, les enfants de l’école et la banda.

Il indique le déroulement prévu de la cérémonie, dont le départ sera donné à 9h30 place du groupe scolaire.

**Forum des associations**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-LouBrouilloux.

Celui-ci indique qu’un comité de pilotage a été créé pour l’organisation et la mise en place du forum des associations dont la date retenue est le 10 septembre 2022 à la salle Fernand-Bernard.

Il souligne que la salle Fernand Bernard a été rénovée il y 20 ans cette année.

L’objectif est de fédérer toutes les communes de la montagne thiernoise, soit les neuf communes de l’ancienne communauté de communes ainsi que Noirétable et Saint Rémy sur Durolle.

Une réunion d’information est proposée le 9 mai 2022 aux associations situées sur le territoire défini.

Il est envisagé de prévoir une restauration rapide sur place et que la buvette soir tenue par une seule association (comité des fêtes). La présence de tous les conseillers sera nécessaire.

**Fête patronale 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à julien Bretton.

Celui-ci rend compte de la réunion du 17 mars avec les associations. L’organisation est prévue dans les mêmes conditions qu’en 2020. Le Foot organise le concours de pétanque le samedi, la buvette sera tenue par les Parents d’élèves. Le feu d’artifice réalisé par la Société l’Etoile, défilé avec la banda et retraite aux flambeaux.

Une démonstration de dressage de chien est proposée pour le spectacle qui sera payant.

Un vide grenier est envisagé le dimanche matin. L’après-midi il est prévu un défilé déguisé dans les rues avec participation de deux bandas.

La tripe du dimanche matin sera assuré par le Rétro. Il faudra prévoir une quarantaine de repas pour La Banda.

Le conseil assurera l’installation du barnum et la sécurité pour les défilés.

AFFAIRESGENERALES

**Réunion pour l’adressage avec la Poste**

Monsieur le Maire informe le conseil que la prochaine réunion pour l’adressage avec Mme PARIS de la Poste aura lieu le 3 mai 2022 à 15h30 en mairie. Le travail de traçage et de réflexion lui sera transmis pour lancer la numérotation.

**Fuite sur le réseau d’eau**

Monsieur le Maire indique au conseil que le système de surveillance mis en place est opérationnel. Une nouvelle fuite a par ailleurs été détectée. Des investigations sont en cours.

**Appartement mis à disposition pour les réfugiés Ukrainiens**

Monsieur le Maire informe le conseil que l’appartement anciennement occupé par Mme Pérot au groupe scolaire a été entièrement meublé et aménagé pour l’accueil de réfugiés Ukrainiens.

La commune est toujours en attente de la famille.

Une réunion s’est tenue à Thiers avec les services du CIAS, du CCAS et de la Sous-Préfecture. Cette dernière a signalé que les réfugiés ne sont pas encore arrivés à Thiers, excepté chez des privés par le canal des familles.

Il a été noté que depuis la libération de Kiev, beaucoup sont repartis dans leur pays.

**Compte rendu Réunions extérieures-réunionsdes Commissions–informations**

* Eliane Defond et Monique Goutey rendent compte de la réunion avec le CER. Madame la Sous-Préfète, attendue, n’était pas présente. Depuis le constat de risque dans le bâtiment de Chabreloche, l’activité du centre a toujours lieu à la Grande Bergère à Celles. Les experts préconisent des travaux pour réintégrer l’ancien local. Le retour est envisagé pour septembre 2022. Actuellement 6 mineurs de 17 ans sont accueillis pour un effectif de 12 membres du personnel. Le projet de construction neuve et adaptée sur le terrain du Sabot est en cours, pour une ouverture prévue en 2024.
* Jean-LouBrouillouxindique qu’il a assisté à l’assemblée générale du Club d’Escalade. Christian Gélin a annoncé que c’était sa dernière année en tant que président. Le Club compte 80 licenciés. Les membres se sont dit ravis de l’organisation du forum des associations.
* Stéphanie Tarrérias rapporte la réunion avec Mme Morel, responsable de l’UDAF, concernant le réaménagement du bâtiment de la Croix du Poyet. Les entreprises sont sélectionnées. Le démarrage des travaux est prévu pour début mai 2022. La construction prévoit 21 appartements (type studio) avec des espaces communs. Le public visé concerne des personnes sous tutelle ou ayant un parcours de vie difficile.

L’ouverture est programmée pour l’été 2023. Une réunion publique se tiendra salle du Marais le 28 juin prochain. La communication sera réalisée avec des affiches et flyers. Mme Morel vient visiter la salle le 9 mai.

**Questions diverses**

Monsieur le Maire fait remarquer aux membres du conseil que l’espace d’accueil et la salle du conseil manque de personnalisation et d’ergonomie et pourrait faire l’objet d’un regard extérieur afin de moderniser ces locaux.

Il propose de solliciter Mme Charlotte SAUZEDDE, architecte d’intérieur enseigne Bois Noirs Aménagement, pour une prestation de 1 200€, et demande l’avis du conseil.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité :

- DECIDE de donner un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 3

Délibération 36-2022

* Monsieur le Maire fait part au conseil de la mise à disposition de la salle du conseil à M. André Chassaigne pour une réunion publique dans le cadre des élections législatives.
* Il signale que deux des agents assurant la cantine ayant été affectés par le covid, les services de cantine et de garderie ont été assurés par les élus disponibles et les deux agents affectés à l’école.
* Julien Bretton questionne sur l’état d’avancement du projet de modification du logo de la commune. Il est proposé de relancer son étude.
* Isabelle Perrin signale que concernant la détection de Co2 dans les classes en période COVID, un détecteur nomade a été mis en place pour évaluer la fréquence de l’aération nécessaire. Le test a confirmé une alerte en moins de trois quart d’heure malgré la VMC en place. Il faut donc aérer très régulièrement.
* Monsieur le Maire rappelle les permanences des élus pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles, 2ème tour de scrutin.
* Olivier Rose demande la possibilité de décaler l’éclairage du bourg à 4h30 au lieu de 5h00. Christian Genest se charge de contacter les services de la Scie gestionnaire de l’éclairage public.

**Calendrierdesprochainesréunionsdu Conseil**

ProchainesréunionsduConseil municipalfixées :

* **Mercredi 18 mai 2022 à 18h30**
* **Mercredi 22 juin 2022 à 18h30**

|  |
| --- |
| **Délégation au Maire** |

Le Maire communique au Conseil Municipal, qu’envertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivitésterritoriales et de ladélibération n° 38/2021du 28avril 2021 et portantdélégationduConseil Municipal au Maire, il n’apas prisde décisiondans lecadrede cette délégation.

***L’ordredujourétantépuisé, laséanceestlevéeà20h38.***

***Prochaine réunion duconseilfixée au mercredi 18 mai2022 à18h30.***

***Lelieuest précisé sur laconvocation.***